

# LE SNEPAP-INFO

## HORS SERIE

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2018\*

Je choisis mes élu-es  
**JE VOTE FSU**

**U.S.U.** ENGAGÉ-ES AU QUOTIDIEN

De la prison à la probation, s'informer, s'engager!

Pour le respect de nos droits :  
**PAS TOUCHE  
AUX CAP ET CHSCT !**

**SPECIAL  
ELECTIONS  
PROFESSIONNELLES**

**snepap**  
FSU

Syndicat National de  
l'Ensemble des Personnels  
de l'Administration Pénitentiaire

**U.**  
F.S.U.

ENGAGÉ.S  
AU PLUS PRES

**CONDITIONS DE TRAVAIL**



**EN FAIRE +  
POUR LE PUBLIC  
AVEC TOUJOURS -  
DE FONCTIONNAIRES,  
ÇA RISQUE DE FAIRE  
DES ÉTINCELLES**

édito

**Nos 60 ans de militantisme prennent aujourd'hui tout leur sens**

Chères et chers camarades, chères et chers collègues,

le 6 décembre 2018, plus de 36 000 personnels pénitentiaires seront appelés à voter pour élire leurs représentants du personnel, que cela soit en Comité Technique (ministériel, interrégionaux, spéciaux) ainsi qu'en Commission Administrative ou Consultative Paritaire (nationale et régionale), et également en CHSCT (ministériel et départemental).

Ce SNEPAP-Info vous offre la possibilité de mieux saisir les différents enjeux de l'ensemble de ces scrutins. Il vous permet également de prendre connaissance de toutes les listes que le SNEPAP-FSU présentera. Vous constaterez ainsi que nous sommes le seul syndicat à proposer des listes pluridisciplinaires dans les deux comités techniques de référence : le Comité Technique Ministériel & le Comité Technique SPIP. Nos listes sont à l'image de notre syndicat : paritaire, multi-catégoriel et pénitentiaire. Sans corporatisme, sans démagogie. Un syndicalisme moderne et ouvert.

**Rémy Moreuille-Tassart***Secrétaire général*

Pour l'ensemble de ces scrutins, le SNEPAP-FSU déposera une liste : pour tous les comités techniques et pour chacune des CAP/CCP (que cela soit pour les CPIP, les DPIP, les Adjoints Administratifs et les Agents non-titulaires). Et pour la première fois, nous postulerons à la CAP Nationale des personnels de surveillance ainsi qu'à la CAP interrégionale de Rennes.

**De l'idéal syndical, nous passons aux actes et rejoignons l'essence de notre acronyme :**

**Syndicat National de l'Ensemble des Personnels de l'Administration Pénitentiaire !**

**Nos 60 ans de militantisme prennent tout leur sens.**

En cette période où de nombreuses organisations syndicales justifient de leurs existences par une communication excessive ou exceptionnelle, nous faisons le choix dans ce numéro 61 de creuser le sillon qui est le nôtre : la régularité de nos communications fait que vous nous connaissez, vous savez ce que le SNEPAP-FSU défend.

Alors, nous profitons de ce numéro pour vous présenter un autre regard sur ce qui fait l'ADN de notre syndicat : nos militants ! Ce qui pousse des personnels comme vous à s'engager, à donner de leur énergie pour incarner une image positive de la Fonction Publique tout en accompagnant au plus près ses collègues de travail.

Engagez au quotidien, comme l'incarne le slogan de notre maison-mère la FSU !

Depuis 60 ans, le SNEPAP-FSU se bat pour des mandats novateurs, pour la création d'une nouvelle administration pénitentiaire tournée vers la désistance et la prévention de la récidive. Le SNEPAP-FSU milite aussi depuis 60 ans pour les combats en faveur des personnels, que cela soit l'amélioration de leurs conditions de travail, la reconnaissance statutaire et indemnitaire ou par la sécurisation de leurs conditions d'exercice.

**A cette fin, notre syndicat s'est toujours appuyé sur des femmes et des hommes.  
Des militants comme celles et ceux que vous trouverez dans ce numéro.**

Sur ce mandat 2014-2018, le SNEPAP-FSU au sein de l'administration pénitentiaire et au sein de la FSU Justice pour le domaine ministériel s'est toujours positionné sur l'ensemble des sujets et a très clairement exprimé ses positions. Tout est inscrit dans le marbre de notre site internet : <https://snepap.fsu.fr/>

Sur la période 2018-2022, nous continuerons à porter au frontispice les valeurs cardinales de notre syndicat : militance pour les personnels et valeurs humanistes pour l'administration pénitentiaire.

Pour porter ces valeurs, nous avons besoin de toutes les forces vives de nos nombreux adhérents ; nous invitons aussi tous les agents pénitentiaires à nous rejoindre pour porter ce combat quotidien qui est celui d'améliorer nos conditions de travail et d'améliorer comme il se doit la reconnaissance à laquelle nous avons droit.

**Pour ce faire, le 6 décembre je vote SNEPAP-FSU ! Je vote FSU Justice !  
Et dès maintenant, je donne à lire à mes collègues de bureau, de coursives  
ce SNEPAP-Info ! •**

## SOMMAIRE

### Dossier : Les visages du SNEPAP : interviews et témoignages de militant-es

Page 5 : La probation comme fonction régaliennne

Page 6 : Le guide des électeurs

Page 9 : Christophe PRAT, psychologue SPIP

Page 12 : Bastien PEDEN, CPIP

Page 14 : Mariama MENDEZ, DPIP

Page 17 : En bref, les CAN

Page 18 : Laurence RICHARD, CPIP

Page 20 : Ludovic SAVINI, CPIP

Page 23 : Vincent LE DIMEET, surveillant principal

Page 26 : Anne-Noëlle HEITZ, DFSPIP

Page 28 : calendrier des payes

## AGENDA

6 décembre 2018 : élections professionnelles

13 décembre 2018 : BN

21 janvier 2019 : BN date limite pour se présenter sur les secteurs

22 au 24 janvier 2019 : CAN

14 février 2019 : BN 18 au 22 mars 2019 : congrès national



## LA PROBATION COMME FONCTION REGALIEENNE

Loi n°2009-1436 du 24 novembre 2009 pénitentiaire

**L'article 3** dispose que : « Le service public pénitentiaire est assuré par l'administration pénitentiaire sous l'autorité du garde des sceaux, ministre de la justice, avec le concours des autres services de l'Etat, des collectivités territoriales, des associations et d'autres personnes publiques ou privées.

Les fonctions de direction, de surveillance et de greffe des établissements pénitentiaires sont assurées par l'administration pénitentiaire. Les autres fonctions peuvent être confiées à des personnes de droit public ou privé bénéficiant d'une habilitation dans des conditions définies par décret en Conseil d'Etat. »

**Proposition de réécriture du SNEPAP-FSU remise à la conseillère justice du Président de la République :**

**Le service public pénitentiaire est assuré par l'administration pénitentiaire sous l'autorité du garde des sceaux, ministre de la justice, avec le concours des autres services de l'Etat, des collectivités territoriales, des associations et d'autres personnes publiques ou privées.**

**Les fonctions de direction des services déconcentrés, de surveillance, de greffe et de probation sont assurées par l'administration pénitentiaire. Les autres fonctions peuvent être confiées à des personnes de droit public ou privé bénéficiant d'une habilitation dans des conditions définies par décret en Conseil d'Etat.**



**Les guides du SNEPAP-FSU**

<https://snepap.fsu.fr/guide-du-snepap/>

- Guide des agents non titulaires
- Guide de l'action militante
- Guide mobilité
- Guide origine

## LE GUIDE DE L'ELECTEUR

En cette fin d'année, les agents des 3 versants de la Fonction Publique seront conviés aux urnes pour élire leurs représentants, pour les quatre années à venir, dans les différents comités techniques et commissions, au niveau inter-ministériel, ministériel ainsi que ses déclinaisons directionnelles. Chaque agent donnera sa voix sur 5 scrutins (6 pour les PS en SPIP). Nous vous proposons ici une présentation de ces instances de représentation ainsi que les modalités de vote. Bonne lecture !



Au sein du Ministère de la Justice, le SNEPAP-FSU représente la FSU Justice avec le SNPES-PJJ-FSU. Ensemble, nous siégeons au sein du Comité Technique Ministériel (CTM). C'est un espace de dialogue avec le ministère de la Justice où nous sommes amenés à défendre le statut des agents (désaccord sur la dernière réforme IP de 2017 car insatisfaisante), leur formation (contributions sur les changements portés sur la formation des personnels de surveillance) ou même la création de nouveaux corps (psychologues du ministère de la Justice). Au niveau ministériel, vous voterez également pour le Comité Technique Hygiène, Sécurité, Conditions de Travail Ministériel, espace de dialogue dédié aux thèmes collectifs du mieux-être sur site.

Plus spécifiquement au sein de l'Administration Pénitentiaire, il existe le **Comité Technique de l'Administration Pénitentiaire (CTAP)** dont la composition est l'agrégation des votes des Comités Techniques Interrégionaux (CTIR). Compte-tenu de la place des personnels de surveillance, cette instance est investie par l'UFAP, FO et la CGT. Trois syndicats qui ont toujours oublié la filière Insertion et Probation sur les mouvements de 2014 et 2018, qui font fi des personnels contractuels et défendent les surveillants à l'aune de leurs propres intérêts. Dont acte !

Comme nous l'évoquions précédemment, pour chaque DISP il y aura un vote au **Comité Technique Interrégional (CTIR)** qui donnera la représentation régionale, au CTAP et également la représentativité au sein de chaque instance de dialogue local (Comité Technique départemental pour les SPIP et Comité Technique Local pour les établissements pénitentiaires). **Un seul vote qui conditionne trois instances !**

Pour aborder plus précisément les enjeux de la filière Insertion et Probation et tous les agents qui exercent en SPIP (PA, PS, psychologues, contractuels), il existe le Comité Technique SPIP (CT SPIP). Seul espace de dialogue social dédié au SPIP, le SNEPAP-FSU occupe deux des huit sièges en jeu, pour porter l'opposition et la construction. Le boycott et le non-investissement ne sont pas dans l'ADN du SNEPAP-FSU !

**Pour le CT SPIP, le SNEPAP-FSU présente la seule liste véritablement représentative de ce qu'est un SPIP en 2018 : des CPIP, des DPIP, en passant par des psychologues, des personnels administratifs et des personnels de surveillance. Ne confions pas le dialogue social sur les SPIP à ceux qui les ont jusqu'ici ignorés !**

Enfin, dernier vote, celui relatif à la **Commission Administrative Paritaire (CAP)** et à la **Commission consultative paritaire (CCP)** . Ces deux types de commissions sont celles qui soutiennent les personnels pour leurs demandes de mutations ou en cas d'incidents disciplinaires.

## **QUI VOTE ? POUR QUELS SCRUTINS ?**

Comité Technique Ministériel (CTM)  
Et  
Comité d'Hygiène de Sécurité et  
des Conditions de Travail Ministériel  
(CHSCTM)

Commission Administrative Paritaire  
(CAP)  
Ou  
Commission Consultative Paritaire  
(pour les ANT)

Je suis...  
CPIP  
DPIP  
Psychologues  
Personnels de surveillance  
Personnels administratifs  
Agents non-titulaires\*  
ASS  
Je vote pour 5 scrutins...

Comité Technique SPIP  
(CT SPIP)

Comité Technique Interrégional (CTIR)  
Ou  
Comité Technique Départemental (CTD) pour  
la MOM

\* pour les ANT, possibilité de vote si contrat d'une durée minimale de 6 mois depuis au moins 2 mois ou reconduit successivement depuis au moins 6 mois ou si l'agent est en CDI.

## COMMENT VOTER ?

Les élections professionnelles dans les SPIP s'organisent uniquement par correspondance, avec dépouillement en DI ou à la DAP.

L'Administration remet les kits de vote aux agents, dans leur service, au plus tard le 19 novembre.

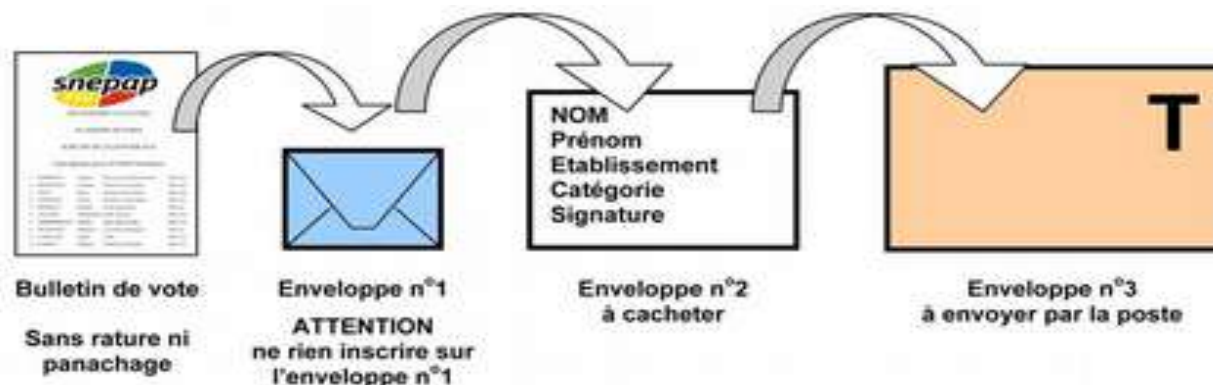
Les bulletins de vote doivent parvenir à l'administration le 6 décembre dernier délai!

Le kit de vote se compose d'une série de 3 enveloppes par scrutin (une couleur par type de scrutin).

Pour chaque scrutin, 3 types d'enveloppes :

- ✓ la plus petite pour y glisser mon bulletin de vote de manière anonyme,
- ✓ je glisse cette dernière dans la 2ème enveloppe sur laquelle je m'identifie, ce qui permettra de comptabiliser mon vote,
- ✓ enfin, je glisse cette 2ème enveloppe dans la 3ème qui servira à l'envoi postal.

**ATTENTION A ANTICIPER LE DELAI DE L'ENVOI POSTAL**



*Le bureau national et votre bureau régional restent à votre disposition pour vous accompagner !*

*Les syndicats élus auront comme objectifs la défense de vos métiers, de vos statuts et de vos conditions de travail pendant les 4 années à venir ! Il ne faut pas se tromper !*

*Le SNEPAP-FSU c'est vous ! Nous communiquons régulièrement sur tous les sujets pour que vous ayez connaissance des enjeux stratégiques. Nous sommes un syndicat pluridisciplinaire, très présent au niveau local à travers des congrès régionaux ouverts à tous les agents où, point par point, pour tous les corps, nous explicitons nos positionnements et nos combats.*

*C'est Ensemble que nous continuerons à faire bouger les choses et grâce à vous !*

Plus d'informations dans notre dossier élections où vous trouverez également nos professions de foi :

<https://snepap.fsu.fr/category/elections-professionnelles/>





---

Christophe ne fera  
jamais lever des  
milliers de fans.

**Mais il sera toujours  
prêt à se lever  
pour vous.**

---



ENGAGÉ-ES  
AU QUOTIDIEN

---

**Christophe**, Psychologue  
Secteur psychologue SNEPAP-FSU

**« La pluridisciplinarité est inscrit dans l'ADN du SNEPAP  
jusque dans son nom »**

***Christophe, peux-tu me présenter ton parcours ?***

Mon premier contact avec la prison a été celui de génépigiste, en 1992, où je suis rentré pour la première fois dans un établissement, la MA de Luyne, pour y donner des cours d'alphabétisation auprès de détenus du QM.

Diplômé psychologue clinicien en 1995, après mon service militaire et une petite expérience en libérale j'ai commencé à travailler comme psychologue MILDT au CD de Tarascon en 1998 et ai entamé dans le même temps un DEA de psychopathologie. En 2000 je suis recruté comme psychologue PEP au CP de Perpignan, que je quitterais en 2003 pour venir faire l'ouverture du Pontet en qualité de psychologue PEP. En 2005 je soutiens ma thèse intitulée: "destinées narratrices de l'acte criminel: pour une psychanalyse des contes de faits". Après 13 ans en milieu fermé comme psychologue PEP, je rejoins le SPIP en qualité de psychologue SPIP et devient dans le même temps formateur relais en EM et en évaluation.

**Pourquoi as-tu adhéré au SNEPAP-FSU ? Et, depuis quand ?**

**En 2004**, un groupe de psychologues intervenant au sein de l'administration pénitentiaire en qualité de contractuels se constituaient en association (l'ANPAP), destinée à représenter et faire entendre les psychologues contractuels au sein de l'administration pénitentiaire.

L'objectif d'une réforme statutaire était alors déjà inscrite dans ses statuts: « Proposer corrélativement au service des ressources humaines de l'administration centrale un remaniement et une officialisation du « référentiel emploi » concernant les psychologues et leurs profils de poste.

Proposer également un remaniement du contenu des « contrats d'engagement » des psychologues de l'administration pénitentiaire, sous statut plus adéquat et moins précaire que le statut actuel (CDD le plus souvent), en accord notamment avec la forte implication que requiert leur profession. De là, permettre la valorisation salariale à son juste niveau de qualification et de responsabilité (cadre d'emploi de catégorie A) ».

**Chacun s'engage à la hauteur de sa disponibilité, ses convictions.**

**Voter est le premier temps de l'engagement pour défendre ses idées.**

**En 2011**, engager une action syndicale s'est imposé comme une suite logique à la faveur d'un contexte d'incertitude statutaire mais aussi de la promulgation d'un certain nombre de textes (création des Commissions Consultatives Paritaires ou CCP instituée par le décret du 12 mars 2007 relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat, LOI du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique) dans lesquelles il s'agissait de représenter les intérêts des psychologues et de faire entendre la spécificité de leurs fonctions.

En octobre 2011, le secteur « psychologues » était officiellement créé au sein du SNEPAP (Syndicat National de l'Ensemble des Personnels de l'Administration Pénitentiaire), syndicat adhérent de la FSU (Fédération Syndicale Unitaire).

**Quels sont les mandats du SNEPAP-FSU importants pour toi ?**

**La pluridisciplinarité** est inscrit dans l'ADN du SNEPAP jusque dans son nom, syndicat de l'ensemble des personnels pénitentiaires. Cette dimension a été capitale dans ce syndicat qui a fait une place aux psychologues.

**La mobilisation pour la création d'un véritable statut pour les psychologues de l'AP :** en 2013, le projet de création d'un corps ministériel de psychologue voyait le jour. Depuis nous sommes restés vigilants et mobilisés sur les modalités de reclassement des personnels et les orientations que prendront les remaniements statutaires.

**La défense des ANT :** dans l'administration pénitentiaire les contractuels sont les plus fragiles. La défense des droits des ANT a toujours été un combat pour le syndicat, qui s'est traduite en actions concrètes: la mise en place des CCP, la défense de situations individuelles en région, les audiences au plus haut niveau ou à chaque occasion a été mis en avant la situation des contractuels...

### **Quel est ton parcours au sein du SNEPAP-FSU ?**

Le SNEPAP a proposé dès le début aux psychologues de prendre leur destin en main et de créer un secteur psychologues au sein du syndicat. Membre élu comme représentant du secteur depuis sa création, je continue à lutter et militer pour la défense de notre profession.

Membre élu de la CPP pendant 4ans, j'ai pu exercer concrètement le rôle de défenseur des droits des ANT, régulièrement malmenés par l'institution.

### **Que t'inspire l'actualité ?**

L'actualité du secteur psychologues c'est en premier lieu celui de la création annoncée du corps de psychologues, qui, si il voit le jour, ne sera que le premier temps d'une lutte qui va se poursuivre : conditions de reclassement, conditions d'emploi, temps, FIR, formation initiale d'adaptation à l'ENAP, gestion des personnels contractuels qui vont demeurer dans l'institution... ; autant de sujet qui vont continuer à nous mobiliser sur le long terme !

### **Pourquoi voter le 6 décembre prochain ?**

Chacun s'engage à la hauteur de sa disponibilité, ses convictions: Voter est le premier temps de l'engagement pour défendre ses idées. Sans vote, nous n'avons aucune légitimité à défendre les droits des personnels.

### **Que doit défendre le SNEPAP-FSU à l'avenir ?**

Le SNEPAP est un syndicat de propositions, pas simplement de contestation: la lutte pour la défense des personnels va continuer, en même temps que vont continuer les contributions pour faire progresser notre institution.

### **Que veux-tu dire de façon spontanée ?**

**"Tout parcours est l'exploit d'un pas »**, écrit Edmond Jabès. Le premier pas aujourd'hui c'est d'aller voter le 06 décembre! ●



## TEMOIGNAGES

**« c'est une expérience prenante mais vraiment enrichissante d'un point de vue professionnel et humain »**



**Bastien PEDEN**

Conseiller pénitentiaire d'insertion et de probation

Secrétaire régional adjoint Grand-Est

*Dans le cadre de ce hors série spécial élections professionnelles, l'équipe de rédaction a souhaité recueillir des témoignages de militants.*

*Débutons par Bastien, engagé au niveau régional depuis plusieurs années !*

J'ai effectivement plusieurs années d'expériences au niveau du BR de la Région Est qui compte le plus d'adhérents.

J'y suis arrivé un peu par hasard, n'étant pas à la base un syndicaliste dans l'âme (sourire).

Une première phase d'observation m'a permis de constater que les syndicats avaient un rôle indispensable dans notre administration, que ce soit pour défendre les droits des personnels ou pour veiller au contenu de nos missions. J'ai donc décidé de m'investir au niveau local (CTD) et régional.

**Le fonctionnement démocratique de notre syndicat me permet également de m'impliquer au niveau national en contribuant notamment aux principales orientations de notre organisation** (les régions sont représentées à la CAN avec voix délibérative).

J'ai beaucoup appris et apprend encore sur le fonctionnement de notre ministère, de notre administration (rôle des différentes instances, maillage institutionnel, chaîne de décision), et sur l'organisation théorique et pratique du dialogue social.

**J'ai acquis une certitude : dans la mesure du possible, il est important de maintenir un dialogue avec l'administration pour tenter de résoudre rapidement des difficultés individuelles rencontrées par des collègues, ou pour que nos revendications aboutissent, plutôt que de s'opposer par principe : il n'y a rien de pire qu'une situation totalement figée dans laquelle il n'y a plus aucune perspective d'amélioration : les premiers à en pâtir sont les agents.**

Cette volonté de faire avancer les choses nécessite parfois d'utiliser les moyens de pression dont nous disposons (demandes d'audiences, lettres ouvertes, tract, boycott de certaines actions, manifestations, etc.).

Je me suis ainsi particulièrement investi dans la mise en place et la coordination d'actions dans le cadre du dernier mouvement des SPIP (opérations SPIP mort, manifestations devant la MAE de Strasbourg avec rencontre avec la DAP, prise de contacts avec plusieurs élus, etc.).

Mes fonctions régionales m'ont également permis de découvrir de nombreux SPIP de la Région (à travers la réalisation d'HMI notamment), et d'appréhender les différentes modalités d'organisation des services, en fonction de leurs particularités locales.

Cette connaissance du terrain est une véritable plus-value qui nous permet ensuite de revendiquer auprès de notre administration la mise en place de telle ou telle solution visant à résoudre les difficultés rencontrées dans les services.

En résumé, c'est une expérience prenante mais vraiment enrichissante d'un point de vue professionnel et humain. Il est indéniable que nous sommes régulièrement confrontés à des déceptions dans le cadre de notre action syndicale (collègues qui nous font part de situations personnelles intolérables, administration qui fait parfois la sourde oreille, réforme statutaire indigente après plusieurs mois de mobilisation, etc.), mais nous obtenons également des victoires qui renforcent notre détermination (régularisation de la situation de collègues en grande difficulté, renoncement de la hiérarchie à revenir sur des temps partiels, à refuser des formations aux agents, etc.).

**« J'ai acquis une certitude : dans la mesure du possible, il est important de maintenir un dialogue avec l'administration pour tenter de résoudre rapidement des difficultés individuelles rencontrées par des collègues, ou pour que nos revendications aboutissent »**

**Tu te présentes aux prochaines élections comme représentant des personnels à la CAP des CPIP, tu peux nous expliquer tes motivations ?**

Sur ma volonté de devenir RP ; enfin, j'étais pas si volontaire que ça hein (rires).

J'aspire aujourd'hui à découvrir une nouvelle facette de l'action syndicale, en mettant à profit mon expérience de terrain : continuer à défendre les droits des personnels mais au niveau national. Je suis très attaché à l'égalité de traitement entre agents, dans le respect des textes en vigueur. Un nouveau challenge qui m'attend, que je sais difficile (nombreuses sollicitations, nombreux textes à connaître, inertie de l'administration ces dernières années sur ce sujet).

Je militerai également pour obtenir des avancées : mise en place du télétravail dans les services ou cela s'y prête par exemple. ●

**« L'enjeu consiste à engager  
une réelle dynamique  
d'aménagement de peine »**



**Mariama MENDEZ**

Cheffe d'antenne de FLEURY-MEROGIS

*J'ai intégré l'administration pénitentiaire en 2008 en tant qu'élève surveillante. J'ai travaillé à Fleury-Mérogis en qualité de Lieutenant pénitentiaire avant d'intégrer le corps des DPIP en 2013. Actuellement, je suis en poste comme cheffe d'antenne à Fleury-Mérogis. Je suis également mère de deux enfants de 14 et 19 ans.*

Adhérente au SNEPAP-FSU depuis juin 2018, je suis très attachée aux valeurs de la fonction publique notamment aux missions d'intérêt général. En cela, je partage les valeurs défendues par le SNEPAP-FSU.

C'est un syndicat de proximité, cohérent dans son analyse et où tous les adhérents apportent leurs contributions aux réflexions du syndicat avec la représentation de plusieurs corps de métiers. C'est un véritable travail en regards croisés.

**Que t'inspire l'actualité, Mariama ?**

L'actualité du service que je dirige est marquée par une très grande diversité des profils avec une évolution croissante des profils lourds à dangerosité affirmée dont les risques de violence physique sont plus importants.

En parallèle, il est aisé de constater une sous-utilisation des mesures d'aménagement de peine : même si le PSE augmente, le placement extérieur s'effrite et la semi-liberté est sous investie. Quant à la libération conditionnelle, elle s'est effondrée de moitié ; passant à plus de 2000 à 1000 mesures sur la DI de Paris.

**L'enjeu consiste à engager une réelle dynamique d'aménagement de peine et de rassurer les magistrats sur l'effectivité et la plus grande efficacité des mesures du milieu ouvert.**

**« Il devient  
impératif de  
mettre en place un  
parcours des  
cadres avec des  
rendez-vous  
structurants »**

**Que doit défendre le SNEPAP-FSU à l'avenir ?**

Plusieurs chantiers sont à investir selon moi :

**La justice restaurative** est un des axes à développer avec les cercles de responsabilité et de soutien pour les personnes très isolées ;

Le rôle du SPIP doit être clarifié dans le renseignement pénitentiaire avec la présence du SPIP en GED par exemple ;

Le **PSE autonome** en projet doit appeler toute notre vigilance quant à l'opérationnalité de la mesure ;

Les relations avec les chefs de juridictions seront à redéfinir si le centre de gravité décisionnel change avec le tribunal correctionnel dans la proposition de la peine ;

Enfin,, création logique d'autant plus que le PSE devrait devenir une peine autonome...

Les points de vigilance sur le devenir du SPIP sont relatifs aux risques psycho-sociaux !

**Vigilance par rapport aux vacances de postes ; il devient impératif de mettre en place un parcours des cadres avec des rendez-vous structurants au niveau de RH5 ;**

Vigilance par rapport aux chantiers relatifs à l'organigramme et la cartographie des SPIP mais également sur la valorisation des personnels (notamment les personnels administratifs) et la sécurisation des personnels contractuels). •

**« les enjeux liés à la création d'un véritable greffe au sein d'un SPIP »**



Dossier élections où vous trouverez également nos professions de foi : <https://snepap.fsu.fr/category/elections-professionnelles/>



QUI PEUT CROIRE  
QU'UN DEMI-POSTE  
PEUT FAIRE LE JOB  
D'UN TEMPS PLEIN ?



**EN BREF****Retours sur les dernières Commissions Administratives Nationales (CAN)**

Avant tout, késako la **CAN**? Entre deux congrès nationaux, il s'agit de l'instance qui légifère, oriente et conseille la vie de notre syndicat. C'est le point d'appui du bureau national, qui permet de donner des mandats sur les sujets d'actualités.

**Composition**

Le premier collège est composé d'élus des secteurs professionnels. Le deuxième collège est composé de représentants élus par les adhérents de chaque région, lors des congrès régionaux. Le troisième collège est composé de personnes élues au congrès national sur les motions d'orientation. La répartition des postes se fait au prorata des résultats du vote d'orientation, selon les règles de la proportionnelle au plus fort reste.

En cette année 2018, la CAN s'est réunie quatre fois.

**Que retenir de cette année ?**

Que les CAN ont été aussi variées que riches.

**Riches** car toutes les régions et les secteurs se sont montrés investis en participant activement à ces instances, nourrissant les échanges de par leurs expertises.

**Variées** car certaines ont été marquées par des débats profonds sur des sujets complexes (le renseignement pénitentiaire, les impacts de la mise en œuvre de l'Agence Nationale du TIG, le RPO...) là où d'autres ont été plus tournées vers la vie fédérale (avec comme point d'orgue la CAN d'octobre qui se sera associée à l'ouverture officielle de la campagne électorale de la FSU).

Toutes les CAN ont été animées par une réflexion de qualité autour des différents mouvements sociaux de cette année et des suites des précédents ou des mandats historiques de notre syndicat : Comment se positionner dans le conflit des personnels de surveillance ? Quels axes stratégiques retenir pour faire évoluer favorablement le relevé de conclusion de la filière IP et obtenir une réforme pour les DPIP ? Quelles actions menées pour tendre vers la finalisation de la création du corps des psychologues du Ministère ?

Avec la perspective du CN 2019, de nouvelles équipes vont se constituer à tous les niveaux : n'hésitez pas alors à vous engager pour découvrir au plus près la mécanique interne de votre syndicat !

**#jemengagepourlesnepapfsu**

**A LIRE ABSOLUMENT**

**Le suivi des usagers involontaires, Probation, délinquance et protection des mineurs guide pratique 3ème édition, Chris Trotter - édition l'Harmattan Criminologie**

**Le guide des méthodes de probation 2018-2019, Sarah Dindo - édition l'gdj**

Le rapport annuel sur l'état de la Fonction publique présenté ce lundi 12 novembre au conseil commun de la Fonction publique et dont la version projet est publiée en ligne par l'administration : <https://www.fonction-publique.gouv.fr/rapport-annuel-sur-letat-de-la-fonction-publique-edition-2018> met à disposition de l'ensemble des citoyens des données utiles au débat public.

---

Laurence n'aura jamais  
de super pouvoirs  
pour défendre les  
innocents.

**Mais elle usera de  
tous ses pouvoirs  
pour vous défendre  
au quotidien.**

---



ENGAGÉ-ES  
AU QUOTIDIEN

---

Laurence, CPIP  
Secrétaire régionale des Hauts de France

***« Mon quotidien a été la pluridisciplinarité pendant plusieurs années au CNE. Cela permet de remettre la PPSMJ au cœur du dispositif et de mieux la prendre en charge »***

En 1999, j'obtiens une maîtrise d'histoire et je travaille 8 ans dans l'éducation nationale. En 2006, je passe le concours de l'administration pénitentiaire (CIP 12). J'ai commencé ma carrière à Lille en milieu ouvert pendant 5 ans avant de rejoindre le CNE de Sequedin en septembre 2012. J'ai d'ailleurs fait l'ouverture de ce site.

J'exerce de nouveau en milieu ouvert à Lille depuis septembre 2018.

**Merci ! Passons à la première question. Pourquoi tu as adhéré au SNEPAP-FSU ? Et depuis quand ?**

J'ai adhéré en 2009 pour les idées défendues par le SNEPAP-FSU. Ce syndicat est un syndicat de propositions et non pas simplement un syndicat de revendications et en cela, je suis pleinement convaincue !

**Quels sont les mandats du SNEPAP-FSU importants pour toi ?**

Je trouve que tous les mandats sont importants (rires) ! Mais celui où je me retrouve le plus, c'est la pluridisciplinarité. C'est dû à mon parcours professionnel. Mon quotidien a été la pluridisciplinarité pendant plusieurs années au CNE. Cela permet de remettre la PPSMJ au cœur du dispositif et de mieux la prendre en charge. **On travaille en regards croisés avec les psychologues, les surveillants et ça a ouvert mon champ de compétence.** Cela devrait se développer dans tous les SPIP et au sein de l'administration pénitentiaire notamment avec la création du corps de psychologue. Les psychologues sont une plus-value pour les services et quand ils seront enfin intégrés et qu'ils n'auront plus peur de disparaître, on ne pourra que constater leur nécessité.

**Quel est ton parcours au sein du SNEPAP-FSU ?**

Simple adhérente, je participais aux congrès régionaux. J'ai intégré le bureau régional en 2013 pour le quitter en 2015 et rejoindre la commission de contrôle du syndicat. En 2017, je suis revenue au bureau régional. J'ai été secrétaire régionale adjointe et maintenant je suis secrétaire régionale par intérim (sourires)... Je me dépatouille comme dirait l'autre !

**Que t'inspire l'actualité ?**

Quand je vois le nombre de détenus en France augmenter, je me demande quand le milieu ouvert aura véritablement une place. La prison ne recule pas et reste la référence. Je n'ai pas l'impression que le projet de loi en discussion va changer la donne. Je trouve ça inquiétant et les moyens déployés ne sont pas tournés vers les ressources humaines et la reconnaissance de la probation. Le RPO est un bel outil mais les services n'ont pas les moyens de l'appliquer, ce qui est malheureusement très dommage...

Les services sont en souffrance et les collègues ne demandent plus grand chose. En fait, ils me renvoient en HMI qu'ils n'attendent plus rien.

Je suis inquiète surtout avec la montée de l'associatif qui essaye de prendre la place des SPIP.

Dans tous les corps confondus, il y a un très mauvais état d'esprit en ce moment, le climat est malsain dans notre administration. Les dernières HMI révèlent l'usure professionnelle.

**Le message des terrains est clair, ils ont peur que le service public disparaisse et se posent la question de l'avenir de la fonction publique et nous concernant, de la reconnaissance de notre expertise...**

**Pourquoi voter le 6 décembre prochain ?**

Pour être un autre pouvoir face à l'administration et ne pas la laisser seule décider et surtout l'aider à prendre les bonnes décisions car nous sommes les mieux placés, les personnels, par la connaissance des terrains et des publics.

**Que doit défendre le SNEPAP-FSU à l'avenir ?**

NOTRE AVENIR, NOTRE PROFESSION, NOS MISSIONS, TOUS LES CORPS DE METIERS, TOUT en fait (rires). **Tous les métiers sont importants et complémentaires pour garder une vue d'ensemble. ●**

## TEMOIGNAGE

**« La section locale SNEPAP-FSU 974 apparaît plus que jamais comme une section dynamique et engagée en soutien de TOUS les personnels du SPIP »**

Le SPIP de la Réunion va bientôt voir le RPO se déployer en début d'année 2019 sur tout le département. La particularité de notre territoire et l'investissement de ses agents depuis plusieurs années ont permis à l'occasion des explicitations du RPO de se rendre compte (ou à tout le moins ceux qui en doutaient) que **le SPIP 974 est dans le RPO depuis bien longtemps !**

Les thématiques abordées en entretiens individuels, les outils et orientations appliquées aux actions collectives en sont les preuves vivantes : gestion des émotions, programme parcours, PPR, utilisation de génogramme, évaluation structurée, intégration des items RBR dans les écrits professionnels autres que la contrainte pénale (dont nous sommes l'un des département le plus mandaté)...

**Le SNEPAP-FSU 974 ne cesse de relayer ces éléments en CTS, en bilatérales et rappelle que l'image et la reconnaissance du service ne sont dues que grâce à l'investissement et le professionnalisme des agents qui le composent.**

La section locale c'est aussi un lien étroit avec la fédération locale FSU qui nous apporte tout son savoir-faire et nous permet d'accéder à diverses formations syndicales ; nous venons de participer à un séminaire « *Quel avenir pour les services publics* », en présence de **Bernadette GROISON**, secrétaire générale de la FSU, le nouveau management public avec la présentation d'un ouvrage de l'institut de recherche de la FSU.

Nul doute que nous ne sommes pas épargnés par le démantèlement de notre spécificité française et rappelons que les services publics demeurent un rempart contre la casse sociale !



**Ludovic SAVINI**

Conseiller Pénitentiaire d'Insertion et de Probation

Secrétaire local SPIP de la Réunion

A l'instar de nos collègues métropolitains, nous avons dû faire face au gel des renouvellement des contractuels et en premier lieu notre psychologue SPIP. La section locale a immédiatement réagi en interpellant directement la DI pour demander à ce que le contrat soit renouvelé à la fois pour des raisons humaines mais également pour le bon fonctionnement du service et priverait le SPIP 974 d'un de ses atouts pour le déploiement RPO. A ce jour, la RH de la MOM a fait savoir que le contrat de notre collègue serait renouvelé sans interruption. Nous espérons une finalisation écrite rapidement mais sommes satisfaits d'avoir pu, à notre niveau, sensibiliser quant à l'importance de ce poste.

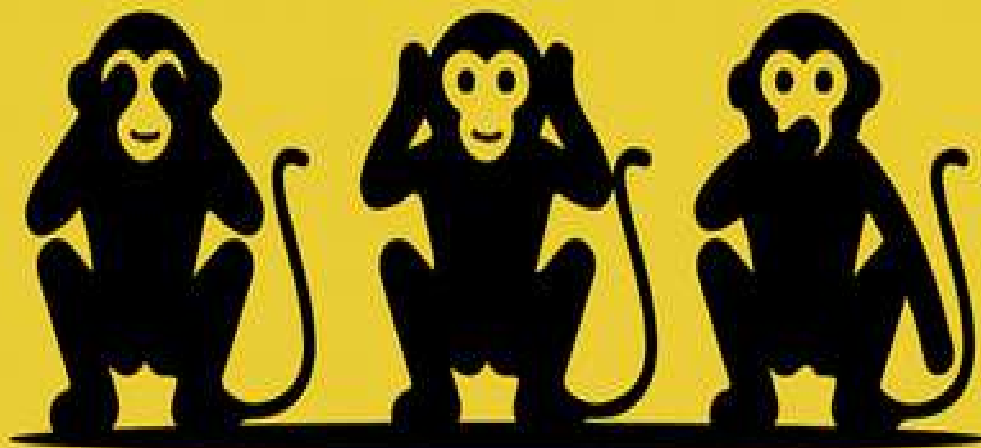
**« Nul doute que nous ne sommes pas épargnés par le démantèlement de notre spécificité française et rappelons que les services publics demeurent un rempart contre la casse sociale ! »**

**La section locale SNEPAP FSU 974 apparaît plus que jamais comme une section dynamique et engagée en soutien de TOUS les personnels du SPIP.** Premier service ultra-marin, la tâche de la section locale est lourde en terme d'investissement mais notre engagement quotidien ne se dément pas. Depuis des années nous sommes les seuls dans le paysage local à élever voix et idées contre des comportements et procédés de management que nous considérons comme inadaptes voire maltraitants.

En effet nous avons dénoncé, **seuls**, le Document d'Orientations de la Structure transmis à la DI, les écrits du PLAT MOM pour lequel le DI avait été sommé de régler la question notamment parce que notre écrit avait été relayé par la presse nationale, **seuls** à évoquer la question du caractère obligatoire d'une formation dispendieuse sans lien direct et incontestable avec notre pratique professionnelle, **seuls** à appuyer localement la création du corps des psychologues SPIP...

**La section locale SNEPAP FSU** n'est pas adepte des échanges informels avec les « hautes sphères de décision » mais assume pleinement ses positions en les écrivant, et en dialoguant, sans cesse, quand bien même la sincérité de l'Administration dans les échanges est douteuse ; nous acceptons totalement le principe de l'échange contradictoire, ce qui parfois ne correspond pas à l'ère du temps, temps du nouveau management public . « Pourquoi joindre l'inutile au désagréable ? » Ce contre quoi la section locale ne cessera de se battre.

**Ne rien lâcher, ne jamais désespérer. A chaque étape, la force de frappe , c'est le SNEPAP !!**



**EXCLUSIF**

**LE GOUVERNEMENT  
QUAND ON PARLE  
CONDITIONS DE TRAVAIL  
DES FONCTIONNAIRES.**



Vincent, Surveillant principal  
Secrétaire local Maison d'arrêt du Mans

**« La sécurité « réfléchie » est fondamentale »**

*Vincent devient élève surveillant en mai 2008 et stagiaire à Fresnes en décembre de la même année.*

*Depuis juin 2014, il est affecté à la Maison d'arrêt du Mans.*

Pourquoi tu as adhéré au SNEPAP-FSU ? Et depuis quand ?

J'ai adhéré au SNEPAP-FSU en septembre 2017 car j'ai eu l'occasion de rencontrer des personnes adhérentes avec lesquelles je partage les mêmes valeurs !

### Quels sont les mandats du SNEPAP-FSU importants pour toi ?

La revendication de la catégorie B pour les personnels de surveillance et le fait de pouvoir réfléchir sur les métiers et la spécificité de certaines missions des surveillants.

Il y a des surveillants qui doivent être reconnus comme des spécialistes et il s'agit aujourd'hui des ERIS, des PREJ, des formateurs des personnels, des moniteurs de sport...

### Quel est ton parcours au sein du SNEPAP-FSU ?

Je suis le secrétaire local de la Maison d'arrêt du Mans. C'est important pour moi d'exercer mon mandat en service détention et ce, au quotidien et à l'étage !

**« Voter pour le  
SNEPAP-FSU,  
c'est voter  
pour l'ensemble  
de nos  
professions et  
pour la défense  
de nos  
métiers »**

### Que t'inspire l'actualité ?

Au mois de janvier, suite aux graves agressions des collègues, un mouvement d'une ampleur nationale s'est lancé bien plus suite à l'appel des surveillants eux-mêmes que des organisations syndicales. Cela a été un mouvement de solidarité qu'on n'avait pas connu depuis 25 ans. Derrière il y a eu les répercussions syndicales qu'on connaît !

Les OS n'ont pas su se mettre d'accord, ce qui a eu pour conséquence une obtention infime des revendications des personnels de surveillance qui souhaitent avant-tout travailler en sécurité et de l'indemnitaire à hauteur des risques pris et des missions dévolues !

Aujourd'hui, on voit un nombre croissant d'agressions et rien n'a diminué depuis... Ces OS représentatives n'ont pas su défendre les surveillants sanctionnés de trentième et de mise à pied en raison de cette mésentente.

Autre actualité qui m'a évidemment marqué : l'évasion de Rédoine Faïd. **Elle prouve une fois de plus que les alertes des personnels du terrain sont peu entendues.** Il faut redonner une écoute attentive aux personnels afin de prévenir au maximum les incidents.

Le pendant à ce constat est le problème de sécurité qui touche tous les personnels et également les intervenants. On peut s'inquiéter du devenir des prisons et sur le phénomène de « passoire » avec les projections par exemple. Des dispositifs existent pour réfléchir sur une sécurité efficace.

### Pourquoi voter le 6 décembre prochain ?

Déjà voter pour le SNEPAP-FSU, c'est voter pour l'ensemble de nos professions et pour la défense de nos métiers.

C'est aussi voter pour le syndicat qui va porter au plus haut sommet de l'Etat nos revendications statutaires.

**Voter le SNEPAP-FSU, c'est donner une représentation au niveau local que vous soyez adhérent ou non ;** parce qu'on doit être avant-tout des représentants des personnels et non pas des VRP d'un syndicat (rires) !!



### Que doit défendre le SNEPAP-FSU à l'avenir ?

C'est un peu compliqué comme question ... (rires)

Comme je le disais, la sécurité « réfléchie » est fondamentale avec la mise en place de portique à ondes millimétriques pour éviter les fouilles systématiques. Les fouilles à nu sont dégradantes pour les détenus et extrêmement gênantes pour les surveillants.

Il y a aussi des organisations de la détention qui redonnent du sens au travail des personnels de surveillance comme RESPECTO ou des régimes qui y ressemblent avec une gestion stricte, classique et de confiance. Il y a à ce sujet un groupe de travail actuellement à la Maison d'arrêt du Mans. **Ces évolutions nécessitent des moyens mais elles sont essentielles car en plus de redonner du sens au travail des surveillants, elles renforcent la pluridisciplinarité en lien avec nos collègues de la filière d'insertion et de probation** avec la CPU spécifique par exemple.

Il faut également que le SNEPAP-FSU ait une ouverture sur les métiers du surveillant avec les PREJ notamment ; cela permettrait d'alimenter et de nourrir les débats ! Mais on verra au prochain congrès national en fonction des mandats qui seront portés par le SNEPAP-FSU.

### Que veux-tu dire de façon spontanée ?

(Sourire) Je suis ravi d'avoir rejoint les rangs du SNEPAP-FSU car j'ai trouvé ma place en tant que représentant des personnels. J'aime ce syndicat pour la démocratie dont il fait preuve dans ses statuts avec une totale liberté d'expression. Lors du prochain congrès, nous aurons la même voix que l'on soit secrétaire général, membre d'un bureau régional ou adhérent ; ce qui n'est le cas des autres syndicats pour bien les connaître (rires) !

Je souhaite que les élections professionnelles à venir soient une réussite pour les collègues du syndicat qui se battent au quotidien et surtout pour l'ensemble des personnels. ●





**Anne-Noëlle HEITZ**

DFSPIP de l'Yonne

**« On est le seul métier à travailler pour la sécurité sans mesure coercitive ! »**

Anne-Noëlle HEITZ, DFSPIP de L'Yonne depuis août 2018 et dans l'administration pénitentiaire depuis 1996.

Mon premier CPAL (sourires) Sarreguemines, une antenne mixte. Départ à l'île de La Réunion à Saint Pierre en 2004 en milieu mixte également.

J'en pars en 2014 pour une prise de poste en qualité de DPIP à Troyes.

**Pourquoi tu as adhéré au SNEPAP-FSU ? Et depuis quand ?**

Le SNEPAP-FSU, je le connais depuis que je suis entrée dans l'AP et j'y ai même adhéré dès l'école à FLEURY car c'était un des rares syndicats qui venait à l'école. Et pour pouvoir s'exprimer dans l'AP, il faut avoir le couvert syndical. Les idées défendues à l'époque m'ont séduite avec la création du SPIP. Je me suis syndiquée pour pouvoir porter ma voix d'une part et ensuite je me retrouvais dans les valeurs portées par le SNEPAP-FSU.

A La Réunion, je fais une « pause » syndicale et quand je reviens en métropole, je milite à nouveau car celui qui porte la voix des personnels de direction c'est le SNEPAP-FSU.

**Quels sont les mandats du SNEPAP-FSU importants pour toi ?**

La pluridisciplinarité avec notamment la place des surveillants. Il y a un enjeu qui peut définir les contours du futur SPIP et il faut s'en saisir.

La place des CPIP aussi avec la catégorie A car pour l'heure, c'est en blanc : qu'est ce qu'on y met dedans ? Il faut y travailler avec l'administration.

Mais le mandat principal est la dimension sécurité. C'est ça qui m'intéresse. **Le social fait partie des outils qu'on utilise pour lutter contre la récidive mais la prévention de la récidive est une mission de sécurité et donc du régalién !** Et accessoirement, on est le seul métier à travailler pour la sécurité sans mesure coercitive !

**Si on y réfléchit on utilise la mobilisation au changement, l'accompagnement, la bienveillance, l'exemplarité dans une optique de sécurité sans force, ni entrave.**

**« on pourrait défendre une véritable politique managériale, il y a un champ à aller explorer »**

**Que doit défendre le SNEPAP-FSU à l'avenir ?**

Les personnels technique dans les SPIP... (sourire)

Plus sérieusement, **on pourrait défendre une véritable politique managériale, il y a un champ à aller explorer.** On le prend par les RPS, des moyens détournés mais il serait tant de définir une politique.

**Que t'inspire l'actualité ?**

Je peux aller me pendre (rires)

Au sein de l'AP, il y a des enjeux particulièrement importants à défendre à savoir les valeurs métiers et le fait qu'on soit un métier pluridisciplinaire et pas simplement une succession de corps. Je trouve intéressant que ça soit une philosophie métier défendue par le SNEPAP-FSU et ça se joue en ce moment à mon sens.

**La pluridisciplinarité est la force du SNEPAP-FSU. Il y a des spécificités métier mais c'est dans la globalité qu'on fait avancer la filière et qu'on continue d'exister.**

Il y a un discours ambiant plutôt négatif, on voit et on porte ce qu'il ne va pas mais il y a aussi des choses qui fonctionnent. Il faut mettre en lumière les choses positives.

**Pourquoi voter le 6 décembre prochain ?**

Parce que c'est nécessaire pour porter notre voix, nos combats et montrer qu'on est actif pour la défense de nos métiers ! ●





### Calendrier prévisionnel des virements des paies pour l'année 2019

| Mois de la paie | date de valeur |
|-----------------|----------------|
| janvier         | 29             |
| février         | 26             |
| mars            | 27             |
| avril           | 26             |
| mai             | 29             |
| juin            | 26             |
| juillet         | 29             |
| août            | 28             |
| septembre       | 26             |
| octobre         | 29             |
| novembre        | 27             |
| décembre        | 20             |

*Ces dates sont indiquées sous réserve de modification pouvant intervenir en cours d'année*

Syndicat National de l'Ensemble des Personnels de l'Administration Pénitentiaire  
 12-14 rue Charles FOURIER - 75013 PARIS  
 Tél : 06.07.52.94.25 – 06.43.17.25.05  
 Messagerie : [snepap@free.fr](mailto:snepap@free.fr) – Site Internet : <http://snepap.fsu.fr> – <https://twitter.com/snepap>



**XXXème CONGRES NATIONAL**  
Du 18 au 22 mars 2019  
Domaine de la Dune - ARCACHON

Le Domaine de la Dune




Chers Adhérents,  
Vous pouvez d'ores et déjà réserver la semaine du 18 au 22 mars 2019 pour vous rendre au prochain Congrès National du SNEPAP-FSU qui se tiendra au Domaine de la Dune 156 Boulevard de la Côte d'Argent 33120 ARCACHON.

Comment s'y rendre ?

- Depuis Bordeaux (70 km, voie directe Arcachon) par le Domaine de la Dune Lac Abbadie. Possibilité de stationner sur le site.
- TGV Paris Arcachon / TGV Bordeaux Arcachon (qui se trouve en gare d'Arcachon) par le Domaine de la Dune (Bus 1) Site et service Site.
- Aéroport Bordeaux Mérignac (70 km)



10-14 rue Charre POLIGNY - 75013 PARIS  
Tél : 07 80 77 79 42 - 07 86 26 85 86 - Fax : 01 48 09 80 41  
Message : @snepap.fr - Site Internet : www.snepap.fr - Site : @snepap.com

**30ème CONGRES NATIONAL 2019 A ARCACHON**

**N'oubliez pas de vous inscrire !**

*Petit clin d'œil au bureau régional des Hauts de France !*

*Vous les avez reconnus ?*



**Engagé.e.s depuis 60 ans**



**Votez**

**pour la pénit'ENTIERE**

**REMERCIEMENTS**

à tous les collègues qui ont bien voulu se prêter au jeu des interviews et à vous toutes et tous pour votre engagement.